



Règlements concernant la licence Swiss-Ski Freestyle saison 2018/2019

Licence Swiss-Ski Freestyle (internationale)

La licence internationale autorise la participation aux compétitions FIS compte tenu des éventuelles directives, des critères de sélection, du nombre de points minimal ou du contingent de départ. La licence FIS donne en outre le droit au départ de compétitions Freestyle nationales pour lesquelles la licence est obligatoire, comme les coupes CH ou les championnats suisses dans toutes les disciplines Freestyle.

Conditions requises

- Appartenance à Swiss-Ski (membre individuel ou membre d'un ski-club affilié à Swiss-Ski)
- Signature de la déclaration des athlètes FIS
- Signature de la déclaration de soumission (antidopage)
- Les frais pour la licence doivent être payés avant l'inscription à la première compétition
- Copie du passeport

Frais

- CHF 65.00

Audi Skicross Tour / Swiss Freeski Open

A l'exception des courses FIS, les épreuves du Audi Skicross Tour et du Swiss Freeski Open ne requièrent aucune licence particulière.

Inscriptions pour la licence

Les licences doivent être sollicitées en remplissant le formulaire de demande de licence. Les formulaires sont disponibles auprès de :

Swiss-Ski Freestyle, Boris Flury, Worbstr. 52, CH-3074 Muri

Tél. 031 950 62 19 / Fax: 031 950 61 10 / e-mail: boris.flury@swiss-ski.ch

HAUPTSPONSOR



SPONSOREN



FAHRZEUGPARTNER



OFFICIAL BROADCASTER



AUSRÜSTER



Demande de licence Swiss-Ski Freestyle 2018/2019

Nom _____

Prénom _____

Sex M F

Date de nais _____

Ski-Club / Team _____

Membre Swiss-Ski Ja Nr. _____

Adresse _____

CP lieu _____

E-mail _____

Portable _____

Discipline(s) Skicross Freeski Moguls Aerials

Lieu, date _____

Signature _____

Envoyer à:

Swiss-Ski Freestyle
Boris Flury
Worbstrasse 52
3074 Muri
tel: 031 950 62 19
fax: 031 950 61 10
Email: boris.flury@swiss-ski.ch

HAUPTSPONSOR



SPONSOREN



FAHRZEUGPARTNER



OFFICIAL BROADCASTER



AUSRÜSTER



Déclaration de soumission

Nom: _____ Prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

Club: _____

Ci-après sportive / sportif

1. Le sportif signataire de ce document renonce à toute forme de dopage.

Est considérée comme acte de dopage, entre autres, la présence d'une substance interdite dans l'échantillon du sportif. Est en outre considérée comme acte de dopage l'utilisation ou la tentative d'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite conformément à la Liste des interdictions d'Antidoping Suisse¹.

L'énumération exhaustive des violations des règles antidopage se trouve dans le Statut concernant le dopage de Swiss Olympic², respectivement dans les statuts et les règlements des fédérations internationales FIS et IBU³.

2. La Liste des interdictions est mise à jour annuellement. Le sportif s'engage à s'informer régulièrement sur cette liste⁴. Il prend note que la méconnaissance de la Liste des interdictions actuellement en vigueur n'exclut en aucun cas la punition de violations des règles antidopage.
3. Le sportif déclare être d'accord de se soumettre à des contrôles antidopage réalisés par les organisations antidopage compétentes (Antidoping Suisse, agences FIS/IBU, AMA, etc.), que ce soit en compétition ou hors compétition.

¹ La Liste des interdictions d'Antidoping Suisse est basée sur celle de l'Agence mondiale antidopage.

² Le Statut concernant le dopage peut être consulté sur <http://www.antidoping.ch>.

³ Les normes en question peuvent être consultées sur <http://www.swissolympic.ch>, <http://www.antidoping.ch>, ainsi que sur <http://www.fis-ski.com> et sur <http://www.biathlonworld.com>.

⁴ La Liste des interdictions actuellement en vigueur peut être consultée sur <http://www.antidoping.ch> ou sur www.wada-ama.org. Il existe en outre une hotline payante (CHF 1.-/min.) qui est à la disposition du sportif : 0900 567 587.

HAUPTSPONSOR

 swisscom

SPONSOREN

 RAIFFEISEN

 helvetia

 BKW

FAHRZEUGPARTNER

 Audi

OFFICIAL BROADCASTER

 SRG SSR

AUSRÜSTER

 ANTIPOL

 DESCENTE

 balo

Le déroulement de ces contrôles est régi par les prescriptions d'exécution du Statut concernant le dopage⁵, respectivement par les normes internationales de l'AMA.

Le sportif qui s'oppose ou se soustrait à un contrôle antidopage, qui déjoue l'objectif poursuivi par un tel contrôle ou qui entreprend une tentative dans ce sens commet une violation des règles antidopage et est sanctionné comme s'il s'agissait d'un résultat d'analyse positif.

4. Le sportif qui fait partie d'un groupe cible de sportifs soumis à contrôle déclare être d'accord que des règles spécifiques du Statut concernant le dopage, respectivement des statuts et des règlements des fédérations internationales FIS et IBU, de même que leurs prescriptions d'exécutions relatives à l'obligation de renseigner, aux autorisations d'usage à des fins thérapeutiques et à la retraite lui sont applicables.

Le sportif prend notamment note qu'il est entièrement responsable de transmettre dans les délais toutes les informations relatives à l'obligation de renseigner, en veillant à ce que celles-ci soient complètes et véridiques, à Antidoping Suisse, à la FIS ou à l'IBU. Les violations répétées de l'obligation de renseigner sont susceptibles d'être qualifiées de violation des règles antidopage et d'être sanctionnées en conséquence.

5. En cas de violation des règles antidopage, le sportif se soumet aux sanctions conformément aux statuts et aux règlements de Swiss Olympic, d'Antidoping Suisse, de Swiss-Ski ainsi que de la fédération internationale FIS ou IBU. Il déclare connaître ces normes⁶.

Notamment les sanctions suivantes, qui peuvent être cumulées, sont susceptibles d'être prononcées à l'encontre du sportif.

- Suspension à terme ou (en cas de récidive) à vie
- Amende
- Retrait de prix
- Réprimande
- Publication de la décision par l'instance de lutte contre le dopage compétente

6. Les décisions de l'instance compétente (par ex. de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic, 'Doping Panel' de la FIS, etc.) peuvent être contestées devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Ce dernier statue définitivement. Le sportif se soumet à la compétence exclusive du TAS en tant qu'autorité de recours dans le sens d'un tribunal arbitral indépendant, ceci à l'exclusion des tribunaux étatiques.

⁵ Les prescriptions d'exécution du *Statut concernant le dopage* sont basées sur les normes de l'Agence mondiale antidopage et peuvent être consultées sur <http://www.antidoping.ch>.

⁶ Les normes en question peuvent être consultées sur <http://www.swissolympic.ch>, <http://www.antidoping.ch>, ainsi que sur <http://www.fis-ski.com> et sur <http://www.biathlonworld.com>.

Devant le TAS, les dispositions du Code de l'arbitrage en matière de sport sont applicables⁷.

Sauf convention contraire, la procédure devant le TAS se déroule en allemand, en français ou en italien. Si les parties n'arrivent pas à se mettre d'accord quant à la langue de procédure, c'est le TAS qui la détermine. Les arbitres désignés par les parties doivent figurer sur la liste des arbitres du TAS et ne peuvent avoir été impliqués, à quelque titre que ce soit, dans la procédure de première instance.

Je certifie avoir lu et compris la Déclaration de soumission susmentionnée et je déclare accepter les points qui y sont énumérés.

Lieu/date: _____

Signature du sportif: _____

Signature du représentant légal (pour les mineurs): _____

⁷ Ce dernier peut être consulté sur <http://www.tas-cas.org>.

HAUPTSPONSOR



SPONSOREN



FAHRZEUGPARTNER



OFFICIAL BROADCASTER



AUSRÜSTER





DECLARATION DES ATHLETES

EN RELATION AVEC L'INSCRIPTION A LA FEDERATION



INTERNATIONALE DE SKI (FIS)

Conscient du fait que ma signature au bas de la présente déclaration ne limite pas l'obligation des organisateurs de préparer et maintenir les infrastructures servant aux courses de compétitions et de conduire ces dernières conformément aux règles et standards de sécurité édictées par la FIS, je soussigné/e,

Nom	Prénom	Année de n.	Nation
Discipline: alpin nordique autre		Sexe: masculin féminin	

déclare ce qui suit:

REGLES, REGLEMENTS ET PROCEDURES DE LA FIS

Je comprends et accepte que ma participation à toute compétition faisant partie d'un calendrier FIS est sujette à mon acceptation de toutes les Règles, Règlements et Procédures de la FIS qui sont applicables en relation avec cette compétition. En conséquence, j'accepte d'être sujet à ces Règles, Règlements et Procédures et à la compétence des instances en charge de les appliquer. Sans que cela soit limité à ce cas, j'accepte en particulier la compétence exclusive du Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne, lorsque celle-ci est instituée par les Règles FIS.

RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES RISQUES

Je suis pleinement conscient des risques potentiels que comporte la pratique du ski de compétition, notamment ceux découlant de la vitesse et des forces de gravitation, que ce soit lors d'entraînements ou durant les compétitions elles-mêmes. Je reconnais qu'il existe des risques liés à la recherche de performances en compétition, laquelle me conduit à exercer mes capacités physiques à leur limite. Je reconnais également que les facteurs de risque incluent aussi l'équipement, les conditions atmosphériques et les conditions de terrain, ainsi que des obstacles naturels ou artificiels. Je suis par ailleurs conscient que certains mouvements ou actions ne peuvent pas toujours être prévus ou contrôlés et par conséquent ne peuvent être évités ou prévenus par des mesures de sécurité.

En conséquence, je sais et accepte que lorsque je prends part à de telles compétitions, mon intégrité physique et, dans les cas extrêmes, ma vie même peuvent être en danger.

De plus, je sais et accepte que les dangers mentionnés, liés à ma participation peuvent menacer des tiers dans les aires de compétition et d'entraînement.

HAUPTSPONSOR



SPONSOREN



FAHRZEUGPARTNER



OFFICIAL BROADCASTER



AUSRÜSTER



Je conduirai ma propre inspection des pistes de compétition et d'entraînement. Je notifierai immédiatement le Jury de tout souci que je pourrais avoir en relation avec la sécurité.

Je reconnais que je suis responsable du choix d'un matériel approprié et de son état, de la vitesse à laquelle je cours et de celui de ma ligne de course.

RESPONSABILITE PERSONNELLE

Je comprends que je puisse être tenu responsable personnellement vis-à-vis de tiers en raison de dommages découlant d'atteintes à l'intégrité corporelle ou à la propriété que ces tiers peuvent subir en raison de circonstances liées à ma participation à des entraînements ou des compétitions.

Je reconnais que les organisateurs n'ont pas la responsabilité d'inspecter et de surveiller mon équipement.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Dans la mesure permise par les dispositions légales applicables, je décharge la FIS, mon Association Nationale et les organisateurs, ainsi que leurs membres, organes, employés, bénévoles, auxiliaires, mandataires et agents respectifs, de toute responsabilité en relation avec toute perte, atteinte, ou dommage subi en relation avec ma participation à des compétitions ou entraînements sanctionnés par la FIS.

REGLEMENT DES LITIGES

Sans préjudice à la compétence des instances compétentes au regard des Règles, Règlements et Procédures de la FIS, auxquelles j'accepte de me soumettre comme conséquence de ma participation à des compétitions qui figurent dans le calendrier FIS (cf. point 1 ci-dessus), j'accepte que toute dispute qui n'est pas décidée en application des procédures prévues dans les Règles et Règlements de la FIS, et qui s'élève entre moi-même et la FIS et/ou les organisateurs d'une compétition du calendrier FIS, incluant sans limitation celles liées à des prétentions en dommages et intérêts élevées par une partie à l'encontre de l'autre et résultant de circonstances (actes ou omissions) liées à ma participation à de telles compétitions, sera examinée au regard du droit suisse et tranchée exclusivement par arbitrage par devant le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à Lausanne, conformément aux règles d'arbitrage du TAS alors en vigueur.

Cette déclaration et son interprétation sont soumises au droit Suisse. Dans la mesure permise par les dispositions légales applicables, elle liera mes héritiers, parents, membres de ma famille et successeurs en droit qui pourraient engager des actions judiciaires en raison des mêmes circonstances.

HAUPTSPONSOR

 swisscom

SPONSOREN

 RAIFFEISEN

 helvetia

 BKW

FAHRZEUGPARTNER

 Audi

OFFICIAL BROADCASTER

 SRG SSR

AUSRÜSTER

 SANTINI

 DESCENTE

 balo

Je confirme avoir lu et compris la présente déclaration.

Lieu	Date	Signature de l'athlète
------	------	------------------------

Pour les athlètes mineurs (selon la loi du pays de l'athlète):

Il est confirmé ici que je/nous, à titre de détenteurs(s) de l'autorité parentale/tutélaire sur l'athlète, donne/ons son/leur consentement à l'acceptation de l'athlète à être lié par les termes et conditions de la présente déclaration..

Nom (car. d'imprimerie)	Date	Relation	Parents/tuteur: signature
-------------------------	------	----------	------------------------------

HAUPTSPONSOR



SPONSOREN



FAHRZEUGPARTNER



OFFICIAL BROADCASTER



AUSRÜSTER

